

Règlement Championnat U17

I. Organisation générale

La Commission Départementale des Compétitions Jeunes est chargée de l'organisation et de la gestion de ce championnat.

Les Règlements Généraux de la FFF et les Règlements Sportifs du District de la Gironde de football sont applicables à ce Championnat, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les équipes s'engagent librement dans la première phase, sauf en Championnat Départementale 1 (D1) où une seule équipe par club est admise et dont l'engagement se fait sur dossier comportant des prérequis..

Chaque club est libre d'engager plusieurs équipes. Celles-ci seront alors placées, si possible, dans des poules différentes en phase de brassage. En aucun cas, deux équipes d'un même club pourront évoluer au même niveau, sauf dans la dernière division en seconde phase.

Pour les clubs désirant engager une équipe pour la seconde phase du championnat, un mail doit être envoyé à competitions@gironde.fff.fr avant le début de celle-ci. Toute nouvelle équipe engagée en seconde phase évoluera au niveau le plus bas.

Peuvent participer à ces championnats :

Les joueurs de catégorie d'âge U16 et U17

Les joueurs de catégorie d'âge U15 à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des Règlement Généraux de la FFF.

II. Championnat U17

A – Championnat U17 D1

Le Championnat U17 D1 est composé de deux poules de 12 équipes qui s'affrontent en match Aller / Retour de septembre à mai.

À l'issue de ce championnat, le 1^{er} de chaque poule accèdera au championnat U18 Régional 2 la saison suivante.

B – Brassage U17 Niveau 1 et Niveau 2

-Brassage Niveau 1

De septembre à décembre par matches aller simple.

36 équipes engagées, 4 poules, soit 4 poules de 9 équipes

A l'issue de la phase de Brassage, les 7 premiers de chaque poule participeront au Championnat U17 Départemental 2 (D2) soit 28 équipes.

Les 8 équipes restantes participeront au Championnat Départemental 3 (D3)

-Brassage Niveau 2

De septembre à décembre par matches aller simple

24 équipes engagées, soit 3 poules de 8 équipes

Règlement Championnat U17

A l'issue de la phase de Brassage, les 2 premiers de chaque poule et les 2 meilleurs troisièmes participeront au Championnat U17 Départemental 3 (D3), soit 8 équipes.

Les 16 équipes restantes participeront au Championnat U17 Départemental 4 (D4).

C – Championnat U17 D2, D3 et D4

-U17 D2

De janvier à mai par matches aller simple

2 poules de 14 équipes

-U17 D3

De janvier à mai par matches aller / retour

2 poules de 8 équipes

-U17 D4

De janvier à mai par matches aller / retour

2 poules de 8 équipes

III. Ballon

Le ballon est de taille 5.

IV. Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

V. Calendrier et heures des rencontres

L'heure officielle des rencontres du championnat U17 est fixée le samedi à 15h00.

VI. Feuille de match

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus. À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Cette feuille doit être retournée à la Commission d'organisation de l'épreuve dans les 24 heures qui suivent la rencontre.

Obligation de scanner la feuille de match et l'adresser au district sous les 24 h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif de non-utilisation.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Adresse électronique : competitions@gironde.fff.fr

VII. Report de rencontre

Conformément à l'article 10 des Règlements Sportifs du District

« Un club pourra demander la modification du jour et/ou de l'heure de la rencontre à conditions d'en faire la demande au club adverse **10 jours** avant la date prévue de la rencontre, via Foot-clubs. Le club adverse devra répondre dans les **5 jours** suivant la demande. Le district se réserve le droit d'homologuer ou pas la demande, en fonction des impératifs du calendrier. Les rencontres peuvent se dérouler en nocturne sur des terrains dont l'éclairage a été officiellement homologué, l'accord de l'adversaire sera



Règlement Championnat U17

nécessaire. Les demandes de changement de terrains ne sont pas soumises à l'accord du club adverse mais ne seront recevables que jusqu'à **48h** avant le début de la rencontre, sauf cas exceptionnels dont la Commission appréciera la nature. Les clubs doivent consulter les dates et les horaires des rencontres sur le site du District à partir de 17 heures le vendredi. »

En cas d'évènement exceptionnel le jour de la rencontre vous devez impérativement contacter l'astreinte au 06 07 33 31 17

VIII. Équipes inférieures

Pour un joueur U17, l'équipe supérieure est l'équipe U17 National, puis celle en U17 Régional.

Pour un joueur U16, l'équipe supérieure est l'équipe U17 National, puis l'équipe U16 Régional, puis l'équipe U17 Régional.